



Assemblée Générale **fin de la 2^{ème} année**

18 mars 2006
Lannion

<http://aeee.enssat.fr> – aeee@enssat.fr

Plan

- Bilan moral
- Bilan financier
- Modification du règlement intérieur
- Discussion, orientations, questions diverses
- Élection du nouveau Conseil d'Administration
- Pot de l'amitié

Bilan moral



Objectifs de l'Association

- ◆ Établir et maintenir de **bonnes relations** entre tous les diplômés, relier les promotions nouvelles et antérieures, utiliser les rapports ainsi créés aussi bien dans l'intérêt général qu'au profit des diplômés
- ◆ Contribuer à la **défense des titres et diplômes** délivrés par l'ENSSAT, aider à tout objectif présentant un intérêt pour la renommée de l'école
- ◆ Faciliter l'**insertion des nouveaux diplômés** dans la vie professionnelle
- ◆ Aider les élèves-ingénieurs pour la **recherche de stages**
- ◆ Développer les relations des diplômés avec le **monde industriel**
- ◆ Contribuer au perfectionnement et à l'adaptation de l'**enseignement**
- ◆ Faciliter la mise à jour des **connaissances** des membres
- ◆ Faire bénéficier aux élèves-ingénieurs des **compétences** des diplômés
- ◆ Soutenir sur le **plan social** ou de l'**entraide** tout membre ou tout élève-ingénieur qui en éprouverait le besoin

Adhérents 2005-2006

■ Membres actifs	13
◆ rappel pour 2004-2005 : 99	
■ Membres associés	17
◆ élèves-ingénieurs de l'ENSSAT	17
◆ autres	0
◆ rappel pour 2004-2005 : 7	
■ Autres membres	1
◆ membre de droit	1
◆ membres d'honneur	0
◆ membres bienfaiteurs	0
■ Total	31

Notre action (1/2)

■ Forum et portes ouvertes 2006

- ◆ stand

- ◆ poster → article dans Ouest France le 10 mars 2006

■ Gala

- ◆ Gala 2005

- tentative de désamorçage de la « crise »

- participation : 500 € + 55 €

- ◆ Gala 2006

- implication dans l'organisation

- participation : 500 € + 100 € (estimation)

■ Enquête en septembre 2005 sur la promotion sortante

Notre action (2/2)

- Diffusion des offres d'emploi
- Mises à jour
 - ◆ listes de diffusion
 - ◆ base de données des anciens
- Réponses à des sollicitations diverses
 - ◆ entreprises à la recherche de notre annuaire
 - ◆ réalisation d'une enquête sur les diplômés par le CNISF (Conservatoire National des Ingénieurs et des Scientifiques de France)
 - ◆ intermédiaire pour des stages

Poster (1/2)

- Enquête réalisée en mars 2005 auprès des diplômés 2005
- Situation des diplômés
 - ◆ 73 % ont un emploi → temps de recherche moyen = 2 mois
 - ◆ 18 % poursuivent leur études
 - ◆ 9 % recherchent un emploi
- Domaines d'activité
 - ◆ engineering 33 %
 - ◆ télécommunications 32 %
 - ◆ consulting 8 %
 - ◆ finances et assurances 8 %
 - ◆ fabrication, production 8 %
 - ◆ administration 6 %
 - ◆ autres 5 %

Poster (2/2)

■ Lieu de l'emploi

◆ province		54 %
– Bretagne	20 %	
– Grand Ouest	7 %	
– reste	27 %	
◆ Paris		20 %
◆ étranger		26 %
– Europe	13 %	
– reste	13 %	

■ Salaire moyen

◆ à la sortie de l'École	28 k€ bruts / an
◆ après 3 ans	32 k€ bruts / an

Bilan financier



Recettes 2005-2006

■ Adhésions		435,00 €
◆ membres actifs	350,00 €	
◆ élèves-ingénieurs	85,00 €	
■ Dons à la caisse de secours		255,00 €
■ Intérêts bancaires		55,04 €
◆ caisse principale	41,23 €	
◆ caisse de secours	13,81 €	
■ Total des recettes		745,04 €

Dépenses 2005-2006

■ Gala 2005		555,00 €
◆ subvention	500,00 €	
◆ réduction sur les entrées	55,00 €	
■ Bulletin des Anciens		316,73 €
◆ impression	234,73 €	
◆ frais d'envoi	82,00 €	
■ Divers		201,16 €
◆ impression d'un poster	87,93 €	
◆ fournitures	60,40 €	
◆ frais bancaires	32,00 €	
◆ pot pour l'Assemblée Générale 2005	20,83 €	
■ Total des dépenses		1 072,89 €

Bilan 2005-2006

■ Recettes	745,04 €
■ Dépenses	– 1 072,89 €
■ Bilan	– 327,85 €
◆ sans tenir compte de la caisse de secours	– 596,56 €

Actifs au 18 mars 2006

- Caisse principale 2 276,21 €
 - ◆ Compte courant 222,82 €
 - non encore débité sur relevé : 102,93 €
 - ◆ Livret 2 053,39 €

- Caisse de secours 717,58 €
 - non encore crédité sur relevé : 15,00 €

- **Actif total** **2 993,79 €**
 - ◆ rappel au 19 mars 2005 : 3 321,64 €
 - ◆ 480 € à virer de la caisse principale à la caisse de secours

- Vote d'approbation à main levée

Dépenses envisagées en 2006-2007

■ Gala 2006	600 €
■ Bulletin des Anciens	450 €
◆ si les ressources le permettent	
■ Résultats de l'enquête du CNISF	100 €
■ Posters	90 €
◆ si les ressources le permettent	
■ Divers	100 €
■ Total	1 340 €

Modification du règlement intérieur



Modification de la cotisation

■ Réduction

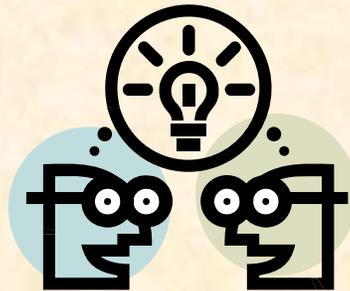
- ◆ adaptation aux **services** proposés
- ◆ volonté d'attirer de nouveaux **adhérents**

■ Tarifs suggérés

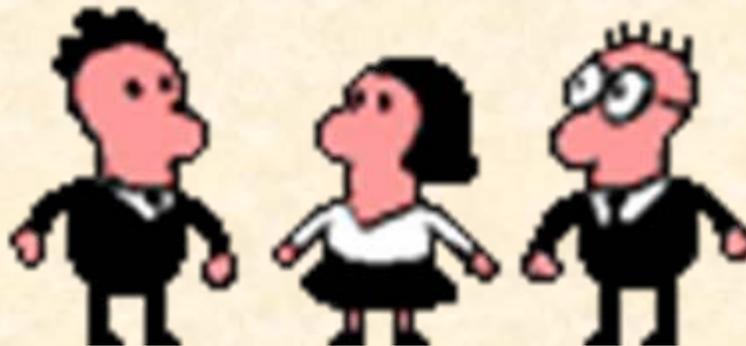
- ◆ membres actifs : **15 €**
 - au lieu de : 30 €, 20 € ou 15 €
- ◆ membres associés : **15 €**
 - au lieu de : 20 €
- ◆ élèves-ingénieurs : **5 €**
 - inchangé

■ Vote d'approbation à main levée

Discussion Orientations Questions diverses



Place au débat



Élection du nouveau Conseil d'Administration



Quelques rappels

■ Composition

- ◆ de 4 à 15 membres
- ◆ diplômés, élèves-ingénieurs, enseignants...
- ◆ au moins un diplômé : le président
- ◆ membre de droit nommé par le directeur de l'ENSSAT

■ Principales activités

- ◆ administration → bureau
- ◆ Bulletin des Anciens → rédacteur en chef
- ◆ site web → webmaster

■ Remarques

- ◆ travail effectué par e-mail pour l'essentiel : inutile de tous habiter dans le Trégor ou en Bretagne
- ◆ mixage des filières et des promotions

Membres actuels

■ Élus jusqu'en 2007

- ◆ Carole **Arnaud** secrétaire
- ◆ Sylvain **Camus** président
- ◆ Daniel **Chillet** trésorier
- ◆ Hugues **Leprieur** secrétaire adjoint

■ Sortants

- ◆ Clément **Girard**
- ◆ Sébastien **Poivre**
- ◆ Christian **Rossignol**
- ◆ Cédric **Seureau**
- ◆ Erwann **Thoraval**
- ◆ Chris **Tribout**

■ Membre de droit nommé par le directeur de l'ENSSAT

- ◆ de mars 2004 à mars 2006 : Jean **Seguin** (départ à la retraite fin 2006)
- ◆ de mars 2006 à mars 2007 : Hélène **Dubois**

Candidats

nom	qualité	voix	élu
Aurélia Body	2004		
Édouard Bougon	LSI 1		
Chakkra Chak	2005		
Clément Girard	2004		
Gwénaëlle Houssay	LSI 2		
Kristell Moëlle	2004		
Sébastien Poivre	2004		
Cédric Seureau	2005		

nom	qualité	voix	élu
Erwann Thoraval	2004		
Delphine Verbyst	2003		

■ Sièges à pourvoir : de 1 à 10

Élection du C.A. (1/4)

article 12 du règlement intérieur

- ◆ Le président affiche le **nombre minimal** et le **nombre maximal** de sièges à pourvoir (étant donnés les administrateurs dont le mandat continue et le membre de droit). Quoi qu'il en soit, le nombre minimal est au moins égal à un.
- ◆ Le président affiche la **liste alphabétique des candidats**, chacun étant au moins accompagné de sa qualité (membre actif, membre associé, membre d'honneur).
- ◆ En tout état de cause, le scrutin **ne peut avoir lieu** s'il est impossible d'obtenir un conseil d'administration conforme aux statuts et au règlement intérieur à son issu (nombre et qualités des membres).
- ◆ Le président désigne **de un à quatre assesseurs**, parmi les membres qui ne sont pas candidats (dans la mesure du possible), pour gérer le déroulement du scrutin.

Élection du C.A. (2/4)

- ◆ Chaque candidat peut **prendre la parole**, pendant cinq minutes maximum.
- ◆ Les assesseurs distribuent le **matériel de vote** (bulletins vierges, stylos...).
- ◆ Chaque membre **remplit son bulletin**, en y inscrivant les noms d'un nombre de candidats compris entre le nombre minimal et le nombre maximal de sièges à pourvoir. Il n'est **pas possible de voter « blanc »**. Les membres disposant de pouvoirs remplissent autant de bulletins qu'ils ont de pouvoirs en sus du leur.
- ◆ Les assesseurs **ramassent les bulletins contre émargement**. Les membres disposant de pouvoirs indiquent les noms de leurs mandants.

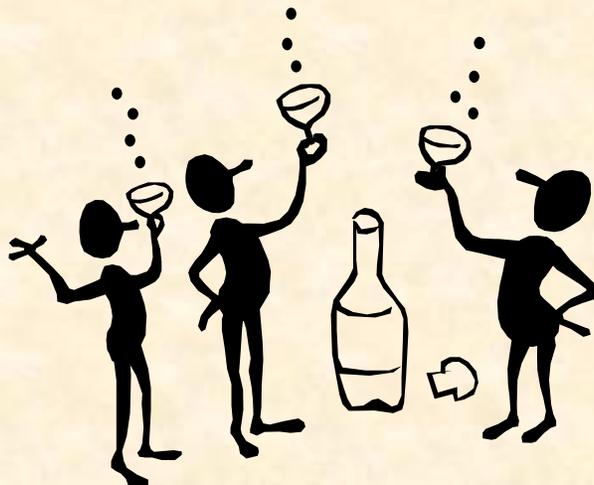
Élection du C.A. (3/4)

- ◆ Les assesseurs **dépouillent les bulletins**, y compris les bulletins par correspondance, vérifient les pouvoirs et comptent le nombre de voix attribuées à chaque candidat. Tout bulletin illisible, ambigu, comportant plusieurs fois le même nom, comportant le nom d'une personne non candidate, ne comportant pas le bon nombre de noms ou comportant des signes distinctifs **est considéré comme nul**.
- ◆ Le président affiche le **nombre de bulletins valides** et le **nombre de voix** obtenues par chaque candidat.
- ◆ Le président demande aux candidats s'ils veulent **se désister**. Les noms des candidats se désistant sont rayés. À partir de cet instant, les candidats ne peuvent plus se désister (ils ne peuvent que démissionner s'ils sont élus).

Élection du C.A. (4/4)

- ◆ Si l'élection d'un membre actif est nécessaire, le **membre actif ayant obtenu le plus de voix** est immédiatement élu.
- ◆ Sont également élus suffisamment de candidats pour **pourvoir le nombre minimal de sièges**, en sélectionnant les candidats ayant obtenus le plus de voix ;
- ◆ Parmi les candidats restants, ceux dont le nom a été inscrit sur au moins **un dixième des bulletins valides** sont également élus, jusqu'à concurrence du nombre maximal de sièges à pourvoir ;
- ◆ En cas d'égalité sur les nombres de voix, les candidats **les plus vieux** l'emportent.
- ◆ En cas **de litige ou de toute situation exceptionnelle**, le président est habilité à prendre toutes les décisions nécessaires, après consultation des assesseurs et des membres du conseil d'administration. Il peut notamment, unilatéralement, adapter la présente procédure ou exclure des individus de la séance.

AVEC
ASSOCIATION DES ANCIENS
ÉLÈVES DE L'ENSSAT



Merci pour votre attention !